



Impots succession refus paiement fractionné

Par **francoise**, le **27/07/2012** à **18:07**

Bonjour, rn j'espère un peu d'aide et c'est un peu urgent ! rn je vis depuis un an une situation de fou avec une succession et notamment avec les impots .On est 6 héritiers légataires reconnus solidaires par les impots qui ont d'ailleurs accepté une partie des impots payés par le notaire sous le principe de solidarité et m'a refusé le paiement fractionné sous prétexte du contraire au vue d'un seul coup d'une doctrine adm ! les impots n'ont donc pas voulu que j' hypothèque le bien indivise qui me permettait d'avoir le paiement fractionné et ont demandé l'accord des autres indivisaires qui bien sur on dit NON ! de là un enfer ...contestation ,recours gracieux et suite à ce recours, courrier des impôts soulignant qu'ils avaient commis un vice de procédure vice de forme affectant la procédure d'imposition en n'ayant pas fait la déchéance du paiement fractionné et REC AR où ils me disent que cette déchéance vient de mon absence de garanties dans les délais .FAUX !ce que je peux prouver !rnque peut on faire avec ce vice de proéc dure et en plus cette déchéance non justifiée? merci!